

**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des collectivités et de la légalité  
Bureau du contrôle de légalité de  
l'urbanisme et de l'environnement  
Affaire suivie par : Claire SENAC  
Tél : 04.68.51.68.61  
Mèl : claire.senac@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Secrétariat général**

Perpignan, le 3 AVR 2023

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Monsieur le Maire de Calce,  
Monsieur le Maire d'Estagel

**OBJET :** Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - Ouverture de l'enquête unique parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de rectification de virages sur la RD 117 entre Calce et Estagel, portant mise en compatibilité (MEC) du PLU de Calce et de celui d'Estagel

**P.-J. :** 1 copie d'arrêté, avis d'enquête, dossiers et registres

Je vous prie de trouver, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête unique parcellaire et préalable à la DUP, portant mise compatibilité du PLU de Calce et du PLU d'Estagel, relatif au projet cité en objet, ainsi que l'avis d'enquête, les dossiers et les registres correspondants.

Les dossiers d'enquête ainsi que les registres, devront être mis à disposition du public à compter du 2 mai 2023.

Je vous serais obligé de bien vouloir vous conformer aux prescriptions de l'arrêté susvisé notamment en ce qui concerne l'affichage en mairie de l'avis d'enquête. **En effet, l'arrêté préfectoral et l'avis au public devront être affichés au plus tard le vendredi 14 avril 2023.**

Par ailleurs, je vous informe que Monsieur Jacques GABORY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur (port. : 06.88.70.57.30), pour la conduite de cette enquête unique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Yohann MARCON